

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR .

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 04313 Société : 2 A.M 159630
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : CHAABI Abdellmajid
 Date de naissance : 03-04-1956
 Adresse : 6 Rue Abu OMAR EL HARIT Rabat Walili 12
 Appart 13 casa
 Tél. : 0522807275 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Docteur Ilyes CHAH
Médecin Général
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdesslam Khatib
Casablanca - Tél. : 05 22 28 31 00
 Date de consultation : 05/05/2023
 Nom et prénom du malade : BEN AYM Najat Age : 1961
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Diabète, HTA, Rhinoph
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 05/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| 05.05.2023 | 1C | 1 | 1500 | 1500 DOCTEUR HASSAN CHAABI Médecin Dentiste 3 Mars, 3 Rue Audisien Alami Tunis - Tunisie - Tel : 0522 98 09 22 - Casablanca |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|---------|-----------------------|
| Pharmacie CHAABI Nouhass El Nahoul, Madrif 0522 98 09 22 - Casablanca | 05/2023 | 897180 |

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|----------------------------------|----------------|--------|----|----|----|---------------------------------|
| | | AM | PC | IM | IV | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | Coefficient des Travaux |
|-----------------|----------------|------------------|-------------|-------------------------|
| | | | | <input type="text"/> |
| </td | | | | |



Dr BENAIM Najat

Ordonnance

45.20 X3

23.90 X3

(N)

Casablanca, Le 05/05/2023

- Glucophage 850 mg 1/03 — 0/05

- Icp 3 f

1/03

0/05

- Cardodospirone 80 mg

- Codelia 80 mg 1/03 — 0/05

- Codelia 80 mg 1/03 — 0/05

- Biflyazol 90 mg 1/03 — 0/05

- Icp 1/03 — 0/05

- Paracétamol 500 mg

- Rinomec

- Sax

صيدلية شعيب
Pharmacie SHABIB
Mme Chah Dr. K.
Rue Nouhass El Khatabi, Maroc
0522 9409 42 - Casablanca

Docteur Ilham Chah
Medecine Generale
Av. Hassan II, Rue Abdesslam Khatabi
Casablanca - Tel: 05 22 28 34 52

3, Rue Abdesslam EL Khatabi, AV.2 Mars 1 Etage N° 2 - Casablanca

الهاتف : 05 22 28 34 52 / المستعجلات : 06 61 46 84 49

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء

F897,80

Glucophage® 850mg

60 Comprimés pelliculés



6 118000 080640

LOT 221622
EXP 11/2027
PPV 45.20DH

Glucophage® 850mg

60 Comprimés pelliculés



LOT 221855
EXP 12/2027
PPV 45.20DH

Glucophage® 850mg

60 Comprimés pelliculés



LOT 221855
EXP 12/2027
PPV 45.20DH

Glucophage® 850mg

30 Comprimés pelliculés



LOT 221853
EXP 12/2027
PPV 23.90DH

Glucophage® 850mg

30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

23,90

Glucophage® 850mg

30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

SULIAT® 80 mg / 5 mg

28 comprimés pelliculés



6 118000 072379

151,60

SULIAT® 80 mg / 5 mg

28 comprimés pelliculés



6 118000 072379

151,60

SULIAT® 80 mg / 5 mg

28 comprimés pelliculés



6 118000 072379

Parasphan®

10 comprimés effervescents



6 118000 052025

LOT 21024 12

Tut et TEN

Parasphan®

10 comprimés effervescents



6 118000 031871

Parasphan®

10 comprimés effervescents

PPU 17DH30
EXP 09/2025
LOT 29024 11

Parasphan®

10 comprimés effervescents



6 118000 031871

BELMAZOL® 20 mg

14 gélules



6 118000 070122

49,00

BELMAZOL® 20 mg

14 gélules



6 118000 070122

PHARMA LOT : 1983

UT.AV: 02-26

PPV: 20DH00

A.M.M : 589/16DMP/21/NNP

Rinomex® Sans sucre

Boîte de 8 sachets



6 118000 095712

151,60

2